

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2022

Le mercredi 19 janvier 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée le 07 janvier 2022 par M. le Maire, Emmanuel LEGAY, et qui a été affichée le même jour.

**Présents** : Messieurs LEGAY E, COURTINES F, MALLET J., REYSSET T, MALLET L  
Mesdames LAMBERT L, KOK V.

**Absents excusés** : ANDRADE SIMAL M, LAVISA C, BRUNAT A, BAYOL N.

Mme BRUNAT Aurélie a donné pouvoir à M. REYSSET Thierry.

Nombre de conseillers : 11

Présents : 7

Votants : 8

Mme Virginie KOK a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du mercredi 8 décembre 2021**

M. le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu de la précédente réunion lequel n'amenant aucune observation, les membres du conseil présents apposent leur signature.

### **Délibération pour Provision des créances douteuses : 43.79 €**

Il convient de constater chaque année une provision pour créances douteuses. Celle-ci s'élève à 43.79 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette écriture à l'article 6817 du budget 2021.

### **Décision Modificative du budget : Créances douteuses et Subvention d'Investissement**

Considérant que le compte 66111 pour les Intérêts des emprunts réglés à l'échéance n'a pas été suffisamment approvisionné, ainsi que le chapitre des charges à caractères général, le chapitre des créances douteuses et enfin pour saisir l'écriture des amortissements de subvention d'investissement de 2015, il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget primitif voté le 07 Avril 2021, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- Compte 022 Dépenses imprévues : - 1000 €
- Compte 66111 Intérêts réglés à échéances : + 31 €
- Compte 60612 Energies Electricité : + 925 €
- Compte 6713 Secours et dots : -200 €
- Compte 6811 : dotations amortissements : + 200 €
- Compte 6817 : Dotations aux pro. Dépréciation actifs circulants : + 44 €

Investissement :

- compte 28041512/040 GFP de rattachement/ Bat et Installations : +200 €
- compte 2313 /023 Constructions : + 200 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette DM.

### **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

M. le Maire explique au conseil que pour la bonne gestion administrative de la commune, il conviendrait de prendre une délibération lui autorisant, le cas échéant, à mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 et présente la répartition suivante :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16

« Remboursement d'emprunts ») = 311 172.67 euros

**Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 77 793 €, soit 25% de 311 172.67 euros.**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes par chapitre :

- Chapitre 204 : 3750 €
- Chapitre 21 : 2900 €
- Chapitre 23 : 71 143 €

**Total = 77 793 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à mandater les dépenses d'investissements à hauteur de ces montants.

### **Projet de création de 2 logements locatifs :**

- o **Délibération demande des subventions DETR 2022, Conseil Départemental et Fonds de Concours Grand Périgueux :**

Le projet proposé par le Monsieur le Maire vise à créer deux logements conventionnés APL. A cet effet, une étude de l'ATD24 a été demandée et une proposition de plans a été reçu en Août 2021 pour un total de **409 482 € HT**.

Monsieur le Maire, pour financer ce projet, propose à l'assemblée de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2021, à hauteur de 40% des travaux soit : 139 840 € ainsi que des subventions au titre du contrat de projet communal pour un montant de 48 400 € et le Fonds de concours du Grand Périgueux pour 60 000 € et propose le plan de financement ci-dessous :

#### **Dépenses**

Construction : 349 600 €  
Maîtrise d'œuvre : 38 456 €  
Bureau de Contrôle : 5 244 €  
Coordo SPS : 3 496 €  
Publicité : 450 €  
Assurance DO : 12 236 €  
**TOTAL : 409 482 €**

#### **Recettes**

DETR : 139 840 €  
Département : 48 400 €  
Grand Périgueux FC : 60 000 €  
Autofinancement : 161 242 €  
**TOTAL : 409 482 €**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les demandes de subventions pour ce dossier.

- o **Délibération pour consultation des devis « Maîtrise d'œuvre »**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'à ce stade du projet, il convient de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur la base du plan de financement ci-dessous :

#### **Dépenses**

Construction : 349 600 €  
Maîtrise d'œuvre : 38 456 €  
Bureau de Contrôle : 5 244 €  
Coordo SPS : 3 496 €  
Publicité : 450 €  
Assurance DO : 12 236 €  
**TOTAL : 409 482 €**

#### **Recettes**

DETR : 139 840 €  
Département : 48 400 €  
Grand Périgueux FC : 60 000 €  
Autofinancement : 161 242 €  
**TOTAL : 409 482 €**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à lancer la consultation pour maîtrise d'œuvre.

**Approbation du devis pour la remise à jour du classement des archives communales 2022 et Avenant à la convention d'adhésion au Service Archives**

M. le Maire explique au conseil qu'il convient de mettre à jour le classement des archives communales. Le devis du CDG24 s'élève à 1080€ et un avenant stipulant la hausse de leur tarif horaire doit être signé.

Le conseil municipal valide le devis à 1080€ et autorise M. le Maire à signer l'avenant.

**Renouvellement de la convention adhésion service médecine CDG24 – 2022/2024**

M. le Maire explique au conseil qu'il convient de renouveler la convention d'adhésion au service médecine du CDG24 pour la période 2022/2024.

Le conseil municipal approuve le renouvellement et autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention.

**Promotion de la langue occitane par la pose de panneaux : commande de nouveaux supports à prévoir**

Le conseil municipal décide que 4 panneaux à l'entrée du bourg seront à changer.

**Approbation du rapport CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées)**

Le rapport CLECT est approuvé à l'unanimité

**Désignation de 4 personnes référentes à la Défense Protection Civile**

Le conseil municipal nomme 4 personnes référentes :

M. Emmanuel LEGAY, M. Frédéric COURTINES, M. Jérôme MALLET et M. Thierry REYSSET.

**Désignation de deux représentants au CA de l'Association « COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DU CANTON DE VERGT » + Fête de la fraise**

Le conseil municipal nomme 2 personnes référentes :

M. Emmanuel LEGAY et Mme Ludivine LAMBERT

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Il conviendrait de faire de la publicité à l'association « LA CLE » dans le prochain bulletin municipal en précisant qu'une permanence de l'association sera prévue une fois par mois en Mairie de Fouleix.

La séance est levée à 21h30

